

Communiqué

Qualité des eaux de baignade dans le bassin Artois-Picardie : un palmarès 2020 en bleu et vert

Le classement des sites de baignade établi à l'issue de la saison balnéaire 2019, pour la saison 2020, montre que l'ensemble des sites contrôlés dans la région présentent une qualité de l'eau permettant l'autorisation de la baignade, à l'exception du Crotoy qui reste interdit.

Les résultats du contrôle sanitaire 2019

Durant la saison balnéaire de l'année 2019 (entre le 11 juin et le 10 septembre 2019 pour la mer et selon les dates d'ouverture de chaque baignade en eau douce), 584 prélèvements ont été réalisés sur les 43 sites de baignade du bassin Artois-Picardie dont 38 baignades en eau de mer et 5 baignades en eau douce.

Le palmarès 2020 est établi en fonction des résultats de prélèvement des 4 dernières années (2016 à 2019). Ce mode de classement est représentatif de la qualité de l'eau du site et de sa réelle vulnérabilité naturelle. Il donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et plus d'importance aux pollutions chroniques.

Ce classement montre que sur les 43 sites de baignade répertoriés sur le bassin Artois-Picardie :

- 20 sont classés en excellente qualité (bleu),
- 18 sont classés en bonne qualité (vert),
- 3 sont classés en qualité suffisante (orange),
- 1 est classé en qualité insuffisante (rouge).
- 1 est interdit à la baignade

 Eau d'excellente qualité	 Eau de qualité suffisante
 Eau de bonne qualité	 Eau de qualité insuffisante

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Thomas LHUILLERY
Chargé de mission relations presse
Tél. 03 62 72 86 27
thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Cathy CELARY
Chargée de Communication,
responsable des relations presse
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10
c.celary@eau-artois-picardie.fr

Ces résultats montrent que la grande majorité des sites contrôlés disposent d'une qualité d'eau suffisante au regard des normes destinées à prévenir les risques sanitaires lors de la pratique de la baignade.

La plage de Boulogne-sur-Mer qui a ré-ouvert en 2019 présente désormais une qualité conforme à la réglementation.

Une attention particulière est portée sur les sites de Dunkerque/Digue-des-alliés, Le Portel, Escalles, dont la qualité de l'eau est suffisante mais avec des résultats proches des normes en vigueur.

L'étang d'Isle à Saint-Quentin présente une qualité de l'eau insuffisante. (Le classement 5 années consécutives en rouge (qualité insuffisante) conduit automatiquement à l'interdiction de la baignade).

La baignade du Crotoy, fermée depuis 2018, reste interdite.

Poursuite des investissements des collectivités (avec le soutien financier de l'agence de l'eau) dans la lutte contre la pollution, notamment la mise en œuvre des actions prioritaires identifiés dans les profils* de baignade, et faible pluviométrie observée durant une partie de l'été 2019, sont tout autant de facteurs qui permettent une amélioration du classement de certains sites de baignade. Il faut également faire valoir les bénéfices de la gestion active des eaux de baignade, qui s'appuie sur le profil de baignade.

Les profils de baignade réalisés pour chacun des sites de la région identifient les sources possibles de pollutions ponctuelles et chroniques pouvant dégrader la qualité de l'eau. Le responsable du site peut ainsi s'appuyer sur cet outil et organiser **une gestion active**, c'est-à-dire adapter le contrôle et la gestion de la baignade en temps réel, selon les caractéristiques propres au site. Il peut par exemple procéder à la fermeture préventive et temporaire d'un site en cas de fortes pluies synonymes pour certaines plages de débordement de réseaux d'assainissement et donc de pollution ponctuelle. Cela permet une grande réactivité en cas de pollution et implique un contrôle adapté à la sensibilité de la baignade à la dégradation de la qualité de l'eau. A long terme, cela permet aussi au gestionnaire de résorber les sources de pollution identifiées par la mise en œuvre d'un plan d'investissements.

Cette gestion active participe en outre à une meilleure protection de la santé des baigneurs, et peut également contribuer à l'amélioration du classement.

Les trois points forts des **profils de baignade** :

- **l'identification des sources de pollution** temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- **la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre** pour prévenir la pollution à court terme (conditions météorologiques : vent, marée, fortes pluies)
- **la définition des actions** qui permettront de préserver ou d'améliorer la qualité des eaux. **100 % des responsables de baignade en mer, en eau douce du Bassin Artois-Picardie ont réalisé et transmis à l'ARS leurs profils de baignade.**

Du prélèvement au classement

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 10 et 18 prélèvements ont été réalisés en 2019 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 6 et 9 prélèvements pour les sites de baignade en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau de la saison précédente. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère des solidarités et de la santé. Les résultats sont connus dans les 72 heures suivant le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (le maire).

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Thomas LHUILLERY

Chargé de mission relations presse

Tél. 03 62 72 86 27

thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Cathy CELARY

Chargée de Communication,
responsable des relations presse
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10
c.celary@eau-artois-picardie.fr

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus. Ces contrôles sont organisés en fonction de la classe de qualité et de la fréquentation de la baignade.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'**observations de terrain**, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro déchets flottants...
- **Des paramètres microbiologiques (bactéries)** : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents rejetés peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *escherichia coli* et *entérocoques intestinaux*.

Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Pour rappel la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants, et aux hydrocutions.

Prévenir l'exposition des baigneurs

L'Agence régionale de santé pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade en validant les résultats des prélèvements et en informant le gestionnaire en cas de prélèvement non conforme.

En cas de mauvaise qualité de l'eau d'un prélèvement, la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour identifier les causes de la pollution.

L'information du public

- Sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, une carte de qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.

- Au niveau national

De plus, directement sur le site de baignade, le public a accès aux informations concernant son lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*)...

Un site national dédié



Cont

Chargé de mission relations presse
Tél. 03 62 72 86 27
thomas.lhuillery@ars.sante.fr

BASSIN ARTOIS-PICARDIE



Quelle est la plage la plus proche de chez moi ? Quelle était la qualité de l'eau la saison dernière ? Où puis-je me baigner sans risque ? Le dernier résultat d'analyses disponible est-il bon ou mauvais ? La baignade est-elle interdite ? D'autres informations sont diffusées via

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Cathy CELARY

Chargée de Communication,
responsable des relations presse
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10
c.celary@eau-artois-picardie.fr

internet par le site du Ministère <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Thomas LHUILLERY

Chargé de mission relations presse

Tél. 03 62 72 86 27

thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie

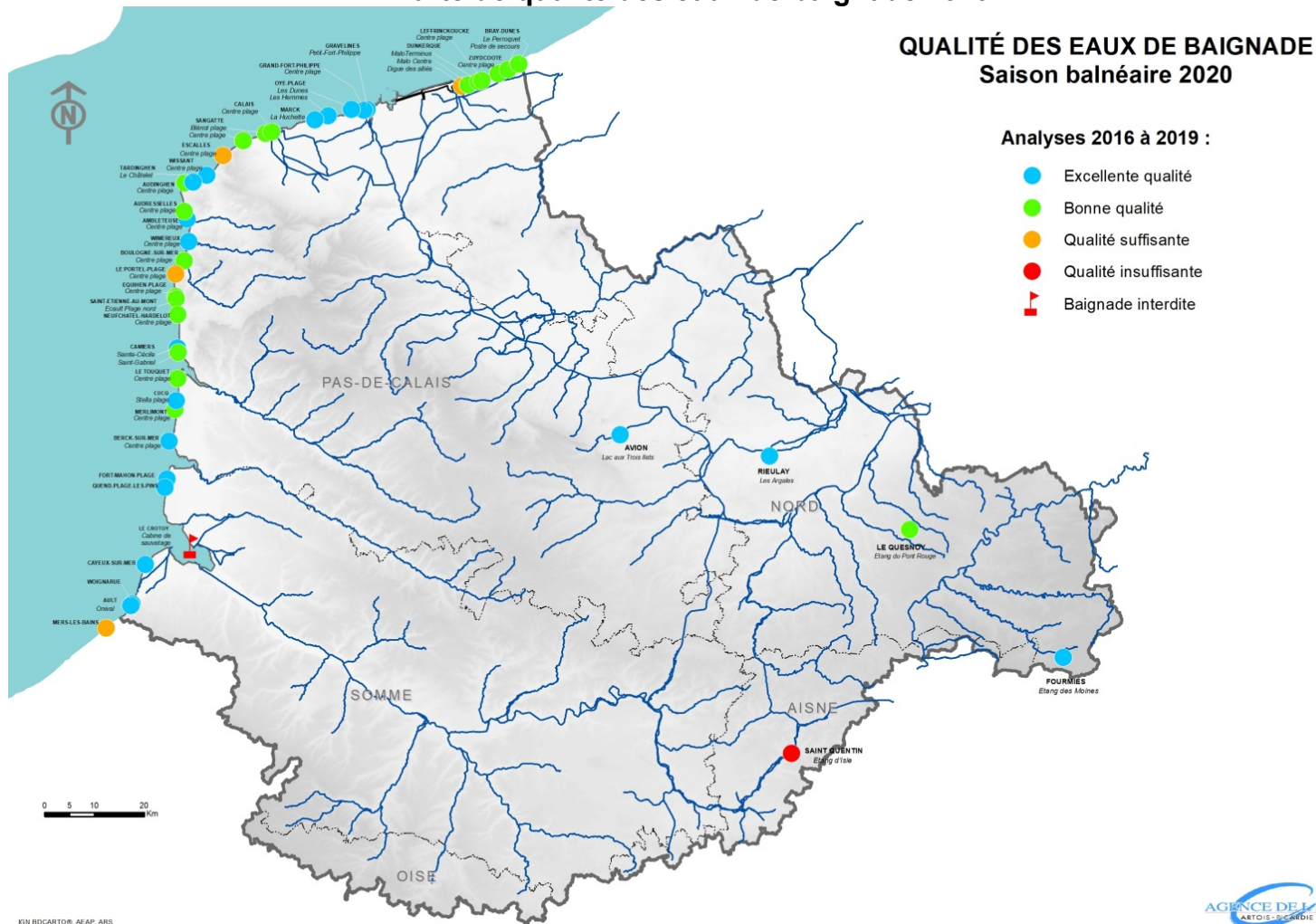
Cathy CELARY

Chargée de Communication,
responsable des relations presse

Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10

c.celary@eau-artois-picardie.fr

Carte de qualité des eaux de baignade 2020



KN BD CARTOIR, AEAP, ARS
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
baignade_2020_A4
M. Rymek - 10/12/2019